

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 23 novembre 2015 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Madame Catherine BIGAY, Monsieur Fabrice PETELET, Madame Stéphanie ROBERT, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Absentes excusées : Madame Christine DURAND donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD  
Madame Stéphanie ROBERT

Madame Patricia GOUTORBE a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

### **\* Aménagement du bourg**

Les dissimulations de réseaux sont terminées. L'entreprise BIESSE, pour le compte de CEGELEC est venu en plusieurs fois reprendre l'enrobé sur les tranchées, mais a été retardé car la centrale d'enrobé a été monopolisée pendant quinze jours pour les travaux d'enrobé sur la RN7 entre Saint Forgeux Lespinasse et Saint Germain Lespinasse.

À côté de l'église, c'est un peu compliqué pour retrouver une bande de roulement correcte car beaucoup d'entreprises sont intervenues, donc beaucoup de tranchées.

Il reste également un ressaut à hauteur du carrefour central.

L'entreprise CHARTIER doit intervenir pour effectuer les plantations dans la rue du Château et sur l'entrée Est.

Malgré plusieurs appels aux élus et aux services du Conseil Départemental, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental ne réalisera pas l'enrobé cette fin d'année faute de financement. L'enrobé devrait être réalisé au printemps.

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Départemental et au maître d'œuvre de provoquer une réunion pour faire un état des lieux du chantier. S'il y a des dégradations d'ici le printemps, c'est le Conseil Départemental qui prendra à sa charge. Il y a des problèmes de canalisation d'eau, car pour l'instant, toutes les grilles sont au-dessus du niveau de la route. Problème aussi en cas de déneigement (risque de déchaussement des bordures)

Monsieur le Maire informe également le Conseil que le bureau d'étude POLLEN a été liquidé le 28 octobre 2015. Heureusement pour nous, POLLEN avait un co-contractant, OXYRIA. Aussi, OXYRIA propose à la commune un avenant pour reprendre le marché tel qu'il était, sans incidence financière sur le contrat.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Lors de la dernière réunion de Conseil, Monsieur le Maire avait informé le Conseil qu'il avait reçu la notification d'approbation du COCA par la commission permanente du 12 octobre 2015.

Le contrat a été reçu en mairie et Monsieur le Maire a signé au 30 octobre, avec le Président du Département de la Loire.

Dans le contrat, il est indiqué que la commune de CHANGY bénéficie d'une subvention de 534.112,00 €, soit 106.822,00 € par an pendant 4 ans et 106.824,00 € la cinquième année.

Monsieur le Maire se félicite de l'aboutissement de ce projet mais dénonce le fait qu'il faudra 4 ans pour pouvoir bénéficier de l'enveloppe destinée à la construction du groupe scolaire. Le premier versement ne pourra pas intervenir avant octobre 2016. Toutefois, le secrétariat préparera dès à présent le dossier de demande de subvention pour le groupe scolaire.

Concernant le Très Haut Débit, CEGELEC est en train de poser les supports sur les poteaux.

| Travaux SIEL                 | Montant prévu | Montant payé |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Dissimulation Rue du Château | 38.612,00 €   | 26.951,42 €  |
| Dissimulation RD41 à Mairie  | 93.807,00 €   | 54.726,37 €  |

| MAITRISE D'OEUVRE     | Montant prévu | Montant payé | Reste à payer |
|-----------------------|---------------|--------------|---------------|
| POLLEN – OXYRIA (TTC) | 46.920,00 €   | 15.193,65 €  | 31.726,35 €   |

| EUROVIA                     | Rue du Château | Abords du Cimetière | Entrée Est  |
|-----------------------------|----------------|---------------------|-------------|
| Montant du marché (TTC)     | 66.505,24 €    | 74.555,14 €         | 23.378,04 € |
| Montant réglé au 20/11/2015 | 63.048,62 €    | 18.486,00 €         | 9.138,00 €  |
| Reste à régler              | 3.456,62 €     | 56.069,14 €         | 14.240,04 € |

| CHARTIER                    | Rue du Château | Abords du Cimetière | Entrée Est |
|-----------------------------|----------------|---------------------|------------|
| Montant du marché (TTC)     | 10.652,17 €    | 10.993,03 €         | 385,34 €   |
| Montant réglé au 20/11/2015 | 0,00 €         | 0,00 €              | 0,00 €     |
| Reste à régler              | 10.652,17 €    | 10.993,03 €         | 385,34 €   |

| RECETTES  | Montant      | Date de versement prévue             |
|---|--------------|--------------------------------------|
| 1% paysage et Développement Rue du Château, Entrée est et Abords du cimetière | 139.459,00 € | Acompte de 44.776,00 € Décembre 2015 |
| 1% Entrée Nord et Sud   | 141.600,00 € |                                      |
| 1% Séquence Nord  | 83.175,00 €  |                                      |
| Amendes de police Entrée est  | 12.921,00 €  | Novembre 2014                        |
| Amendes de police Abords du Cimetière   | 13.604,00 €  | Novembre 2014                        |
| 1% Carrefour central et séquence Sud  | 100.458,00 € |                                      |
| Amendes de police Rue du Château  | 15.000,00 €  | Décembre 2015                        |

|                                |                     |                                 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| FCTVA 2016 (Sur exercice 2014) | 2.423,73 €          | 3 <sup>ème</sup> trimestre 2016 |
| FCTVA 2017 (Sur exercice 2015) | 17.987,50 €         | 3 <sup>ème</sup> trimestre 2017 |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>526.628,23 €</b> |                                 |

\* Groupe scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a provoqué une réunion le jeudi 26 novembre à 10h30 à l'école, en présence de Monsieur RIVOLIER, l'entreprise LARRUE, l'entreprise LAFARGE et Monsieur CHIAVERINA (Carrière), pour trouver une solution au problème de la cour.

Il explique qu'il a fallu refuser le règlement de la dernière facture de l'entreprise LARRUE pour faire avancer le dossier.

| Travaux Groupe scolaire                             | Montant HT   | Montant TTC    |
|---|--------------|----------------|
| Montant du marché initial                           | 866.817,95 € | 1.040.181,54 € |
| Montant du marché après avenant et révision de prix | 840.464,56 € | 1.008.557,47 € |
| Montant réglé au 20/11/2015                         | 815.520,55 € | 978.624,66 €   |
| Reste à régler                                      | 24.944,01 €  | 29.932,81 €    |

| Maitrise d'oeuvre                | Montant HT   | Montant TTC  |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Montant du marché initial        | 89.322,66 €  | 107.187,19 € |
| Montant du marché après avenants | 109.345,63 € | 131.214,75 € |
| Montant réglé au 20/11/2015      | 109.345,63 € | 131.214,75 € |
| Reste à régler                   | 0,00 €       | 0,00 €       |

| Divers (CT, SPS, Tests étanchéité, fournitures diverses...) | Montant HT  | Montant TTC |
|---|-------------|-------------|
| Réglé au 20/11/2015   | 14.511,91 € | 17.414,29 € |
| Reste à régler  | 402,50 €    | 483,00 €    |

| TOTAUX          | Montant HT   | Montant TTC    |
|-----------------|--------------|----------------|
| Montants réglés | 939.378,09 € | 1.127.253,60 € |
| Reste à régler  | 25.346,51 €  | 30.415,81 €    |

| RECETTES                     | Montant             | Date de versement prévue        |
|------------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Région (ADEME)               | 42.490,00 €         | Décembre 2015                   |
| Enveloppe cantonale          | 7.000,00 €          | Décembre 2015                   |
| FCTVA 2016 (Sur ex 2014)     | 28.118,25 €         | 3 <sup>ème</sup> trimestre 2016 |
| FCTVA 2017 (Sur ex 2015)     | 137.422,42 €        | 3 <sup>ème</sup> trimestre 2017 |
| Conseil Départemental (COCA) | 106.822,00 €        | Octobre 2016                    |
| Conseil Départemental (COCA) | 106.822,00 €        | Octobre 2017                    |
| Conseil Départemental (COCA) | 106.822,00 €        | Octobre 2018                    |
| Conseil Départemental (COCA) | 103.734,00 €        | Octobre 2019                    |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>639.230,67 €</b> |                                 |

\* Local Commercial

Lors de la dernière réunion de Conseil, l'Assemblée a délibéré pour un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le local commercial, d'un montant de 230.000,00 €. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a 130 € de frais.

Les travaux intérieurs sont exécutés. Pour l'extérieur, il reste quelques travaux de finition.

La date d'ouverture du commerce n'est pas encore fixée et dépend largement des contraintes administratives (inscription au registre du commerce, signature du bail commercial).

Rendez-vous a été pris chez Maître MASQUIDA-PONS.

| Travaux                     | Montant HT   | Montant TTC  |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Montant du marché initial   | 169.112,89 € | 202.935,46 € |
| Montant réglé au 20/11/2015 | 100.700,23 € | 120.840,27 € |
| Reste à régler              | 68.412,66 €  | 82.095,19 €  |

| Maitrise d'oeuvre           | Montant HT  | Montant TTC |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| Montant du marché initial   | 25.000,00 € | 30.000,00 € |
| Montant réglé au 20/11/2015 | 19.850,00 € | 23.820,00 € |
| Reste à régler              | 5.150,00 €  | 6.180,00 €  |

| Divers (CT, SPS, Tests étanchéité, fournitures diverses...) | Montant HT | Montant TTC |
|---|------------|-------------|
| Réglé au 20/11/2015   | 6.462,04 € | 7.754,45 €  |
| Reste à régler (Sous réserve: extincteurs...)               | 1.051,40 € | 1.261,68 €  |

| TOTAUX          | Montant HT   | Montant TTC  |
|-----------------|--------------|--------------|
| Montants réglés | 127.012,27 € | 152.414,72 € |
| Reste à régler  | 74.614,06 €  | 89.536,87 €  |

| RECETTES  | Montant     | Date de versement prévue |
|---|-------------|--------------------------|
| Conseil Départemental (Label Loire Multi-service) | 60.000,00 € | 2016 ?                   |
| FISAC   | ?           | ?                        |

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

### \* Décision modificative n°3

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir un emprunt pour les travaux de rénovation et d'agrandissement d'une ancienne grange pour le local commercial, le prêt à taux zéro de la Caisse de Dépôt pour le préfinancement du FCTVA et quelques modifications d'imputations budgétaires. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°3 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

| DESIGNATION   | Dépenses d'investissement | Recettes d'investissement |
|---|---------------------------|---------------------------|
| 1641 : Emprunt                                      |                           | + 745.089,00 €            |
| 1641-185 : Emprunt Construction GS                  |                           | -388.000,00 €             |
|   |                           |                           |
| <b>TOTAL</b>  |                           | <b>357.089,00 €</b>       |
| 2313-185 : Travaux construction GS                  | + 70.000,00 €             |                           |
| 2051-234 : Local multi-services (fonds de commerce) | + 25.000,00 €             |                           |
| 1641 : Remb. capital emprunt                        | + 20.000,00 €             |                           |
| 2315-202 : Txv aménagement bourg                    | +242.089,00 €             |                           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>357.089,00 €</b>       |                           |

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2015 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

### \* Décision modificative n°4

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de régulariser quelques imputations budgétaires. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°4 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

| DESIGNATION                   | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| 66111 : Intérêts des Emprunts |                                | 3.000,00 €                       |
| <b>TOTAL</b>                  |                                | <b>3.000,00 €</b>                |
| 022 : Dépenses imprévues      | 3.000,00 €                     |                                  |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>3.000,00 €</b>              |                                  |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2015 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

### **AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Loire concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Il explique que chaque conseiller a reçu ce projet par mail.

Dans les deux mois à compter de la réception de ce courrier, le Conseil municipal a la possibilité de donner son avis sur le projet envisagé. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Les avis reçus seront adressés à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, qui devra à son tour donner son avis à Monsieur le Préfet.

Mais, dans tous les cas, c'est Monsieur le Préfet qui prendra un arrêté fixant le schéma départemental de coopération intercommunale avant le 31 mars 2016.

Au plus tard le 31 décembre 2015, Monsieur le Préfet prendra les arrêtés de fusion ou de modification de périmètre des EPCI à fiscalité propre intéressés.

Nous concernant, la communauté d'agglomération Roannais Agglomération (100.663 habitants) fusionnerait avec la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (13.641 habitants), la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (5.988 habitants) et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (5.197 habitants)

Le syndicat des Eaux de la Teyssonne sera dissout, la compétence « Eau » étant reprise par Roannais Agglomération, déléguée à Roannaise de l'Eau.

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote à bulletin secret.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunal, par 13 voix contre et 1 abstention.

### **CONVENTION ADS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise par le Conseil Municipal afin de confier au service instructeur de la Mairie de Renaison les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Or, la commune de Changy délivrait ses arrêtés au nom de l'Etat, et non au nom de la commune, conformément à l'arrêté d'approbation de la carte communale.

Aussi, la DDT est dans l'obligation d'instruire nos demandes d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'annuler la convention entre la commune de CHANGY et la commune de RENAISSON.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Les services de la DDT continueront à instruire nos autorisations d'urbanisme gratuitement.

### **ROANNAIS AGGLOMÉRATION**

#### *\* Compétence « Action Sociale »*

Monsieur le Maire explique que Roannais Agglomération exerce la compétence « Action sociale », et dans ce cadre subventionne les associations qui gèrent des centres de loisirs.

Certaines de ces associations occupent, à titre gratuit, des locaux appartenant aux communes, ce qui équivaut à une subvention en nature.

Afin que les communes restent dans leur domaine de compétence, Roannais Agglomération propose d'être le bailleur direct des associations, et pour cela, il est nécessaire que préalablement, il bénéficie d'une mise à disposition des locaux.

La commune de CHANGY a passé convention avec l'Association Jeunesse et Sports pour la mise à disposition de l'ancienne école pour le centre aéré, les mercredis, de 11h30 à 20h00.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une délibération pour mettre à disposition les locaux à Roannais Agglomération, afin que Roannais Agglomération puisse conventionner à son tour avec l'association.

Roannais Agglomération accepte de supporter les charges de fonctionnement (électricité, eau).

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention. Le Conseil Municipal souhaite modifier la durée de la convention, la fin de la convention devra être fixée au 30 juin 2016.

Le conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention de mise à disposition des locaux à Roannais Agglomération pour que le centre de loisirs des mercredis après-midis puissent continuer, comme convenu dans la convention qu'avait signée la commune et l'association Jeunesse et Sports, mais, ne souhaite pas que cette mise à disposition des locaux oblige la commune à faire des travaux nécessaires à la sécurité, à la bonne utilisation ou à la conformité des travaux. Si tel était le cas, le Conseil Municipal déciderait de casser la présente convention.

#### \* Elections municipales à Ambierle

Les élections municipales à Ambierle vont avoir des conséquences sur la composition du Conseil Communautaire de Roannais Agglomération : répartition de 83 sièges de droit par le Préfet ou accord local (comme ce qui avait été fait en 2013) sur 76 sièges.

Au regard de la possibilité limitée à 76 sièges pour un accord local, et de la complexité de la procédure pour déterminer un tel accord dans des délais contraints (délibération des 40 communes avant le 12 décembre 2015), la conférence des Maires a exprimé un avis allant dans le sens de laisser soin au Préfet d'appliquer la répartition de droit.

Ainsi, Roanne aurait 8 conseillers supplémentaires, Riorges 1 conseiller supplémentaire, Renaison, Commelle-Vernay, Saint André d'Apchon, Pouilly les Nonains, Ambierle, Lentigny, Saint Romain la Motte, auraient 1 conseiller de moins et Perreux aurait 2 conseillers de moins.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il s'est prononcé pour un accord local.

### COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

#### \* Syndicat des eaux de la teyssonne, le 4 novembre 2015

- Information sur les décisions prises en vertu des délégations du Comité Syndical
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Décision modificative n°1
- Abandon de la source des Biefs 2
- Acquisition de terrain pour la construction d'une unité de neutralisation de la source du Vauzet : autorisation de signature
- Renouvellement du bail avec la commune de La Pacaudière pour le local du service technique
- Questions diverses : neutralisation des Biefs et des Vauzet, protection des travailleurs isolés (DATI), SDCI et Loi NOTRe

#### \* Comité de Rivières renaison Teyssonne Oudan Maltaverne, le 5 octobre 2015

- Rappel de la démarche du contrat de rivières
- Programmation 2014-2015
- Bilan des actions réalisées
- Prévisionnel 2016
- Problématique Renouée du Japon
- Problématique pollution du Renaison
- Problématique déversoirs d'orages

- Problématique Pont rivière de l'oudan

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est dit dans le compte-rendu qu'il n'y a plus de Pollution PCB dans la lagune de CHANGY. Bizarre...

*\* Roannais Agglomération – Groupe de travail agriculture PAEN*

Madame Catherine BIGAY présente un bref compte-rendu de cette réunion. Il s'agissait de se prononcer sur le programme 2016-2020. Comment va être financé et mis en valeur ce programme ? Roannais Agglomération n'interviendra que si le Département et la région participent.

Il a ensuite été estimé les enveloppes attribuées à chaque action. Le groupe de travail a demandé une certaine flexibilité entre les différentes actions. Il a également demandé une bonne coordination entre les acteurs du Conseil Départemental, du Conseil régional et de Roannais Agglomération.

Faut-il étendre le PAEN aux autres communes de Roannais Agglomération ?

Il faudra également solliciter tous les acteurs du territoire (CUMA, etc...).

*\* Roannais Agglomération – Filière viande Steak haché*

Madame Catherine BIGAY explique que le dossier « Steak haché Roannais Agglo » avance. Un cahier des charges est en cours de réalisation, mais c'est très compliqué.

Super U, intermarché, et Carrefour Market sont prêts à faire l'essai. Les animaux seraient abattus à l'abattoir de Charlieu. Le produit serait venu en barquette de 4 ou 6 steak de 100 ou 120 g, de viande charolaise, et commercialisé dans un périmètre de 50 km autour de Roanne.

Le premier test est prévu au cours du premier trimestre 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Roannaise de l'Eau informant la commune des contrôles des assainissements non collectifs sur le mois de décembre 2015. Ce diagnostic est obligatoire et payant (104,50 €)

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Restaurants du Cœur, remerciant le CCAS et la commune pour le don de légumes.

\* Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer pour accepter le chèque d'un montant de 368,00 € correspondant à un dégrèvement de taxes foncières.

\* Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une nouvelle société musicale a vu le jour « Les copains d'accord », fusion des sociétés musicales de CHANGY et de LA PACAUDIERE. Les deux anciennes associations ont été supprimées. La participation de la nouvelle société musicale aux manifestations officielles reste gratuite. Le Conseil Municipal donne son accord pour la gratuité de la salle d'animation rurale à cette nouvelle association, lors de la première location annuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

|  |
|--|
| <p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu<br/><b>Le LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015 à 19H00.</b></p> |
|--|